

LA TÉLÉSANTÉ POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ MÉDICAUX ET SAGES FEMMES



PRÉ-REQUIS :

→ Avoir déjà utilisé le numérique en santé, quelle que soit sa forme.

INFORMATIONS PUBLIC/TARIF/PRISE EN CHARGE :

PUBLIC	ANDPC	FIF-PL	OPCO-EP
Médecins	484.50 €	X	X
Infirmiers	X	X	X
Kinésithérapeutes	X	X	X
Podologues	X	X	X
Pharmaciens	X	X	X

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître les recommandations de bonnes pratiques en ce qui concerne la réalisation d'actes à distance, et savoir les comparer à sa propre pratique.
- Savoir identifier les différentes étapes d'une téléconsultation, de la prise de rendez-vous à la facturation de l'acte, ainsi que le rôle du paramédical dans ce cadre.
- Connaître les modalités de mise en oeuvre de la téléexpertise et de la télésurveillance.
- Connaître les règles principales en matière de consentement du patient, éthique, et responsabilité dans le cadre de la télésanté.

MODALITÉS :

DURÉE E-LEARNING : 07 HEURES

PRÉSENTIEL :

→ Aucune date pour cette formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

-  DOCUMENTS ÉCRITS
-  TEXTES DE LOI
-  VIDÉOS / PHOTOS
-  INFOGRAPHIES COMMENTÉES

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

PRÉ ET POST TEST	→ QCM
GRILLE D'ÉVALUATION	→ Grille d'audit clinique
	→ Évaluation des compétences
SITUATION CLINIQUE	→ Questionnaire de satisfaction

LES POINTS FORTS

DE NOS FORMATIONS :

-  Un formateur **qualifié**
-  Une formation **validante**
-  Un contenu **interactif**
-  Un **suivi** d'avancement personnalisé

- Pour toutes informations sur le calendrier de nos formations se rapprocher auprès du service commercial.
- Certaines de nos formations sont prises en charge par l'ANDPC dans la limite budgétaire de l'enveloppe attribuée au professionnel de santé. Le financement par l'ANDPC donne droit à une indemnisation.

LA TÉLÉSANTÉ POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ MÉDICAUX ET SAGES FEMMES



1 • RÉSUMÉ DE LA FORMATION :

La télésanté est une forme de pratique de soin à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Elle comprend : la télémédecine, qui regroupe les activités médicales à distance (comme la téléconsultation, téléexpertise ou la télésurveillance) et le télésoin qui permet aux paramédicaux d'intervenir à distance.

Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer un suivi, de requérir un avis spécialisé, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état des patients.

Ce développement connaît une accélération depuis ces dernières années avec l'intégration au droit commun du remboursement des actes de téléconsultation et de téléexpertise par l'Assurance Maladie (septembre 2018), de l'apparition du télésoin dans la Loi de juillet 2019 et de l'entrée en 2022 de la télésurveillance dans le droit commun, suite au programme ÉTAPES.

L'objectif global de cette formation est de favoriser l'appropriation des bonnes pratiques de télésanté par les médecins et les sages-femmes et de leur permettre une montée en compétences sur le domaine du numérique en santé, avec les rôles et responsabilités de chacun des acteurs.

Sera abordée la construction d'un projet de soins à distance avec les outils nécessaires, en relation avec les référentiels, ainsi que des exemples d'application du soin à distance .

NOS CHIFFRES CLÉS :

TAUX DE SATISFACTION EN 2022

79%

DE MÉDECINS SATISFAITS

LA TÉLÉSANTÉ POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ MÉDICAUX ET SAGES FEMMES



2 • PLAN DÉTAILLÉ DE LA FORMATION :

MODULE 00 • INTRODUCTION ET PRÉ TEST

→ Objectifs :

- Se familiariser avec la plateforme E-learning, le thème de la formation et évaluer ses connaissances sur le parcours du patient.
- S'auto évaluer en regard des RBP de la HAS sur le parcours du patient.
- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques (en hors connexion).

MODULE 01 • LES CONCEPTS DE LA TÉLÉSANTÉ

→ Objectifs :

- Comprendre les concepts de e-santé et de la télé médecine et les enjeux sociétaux.
- Mise en pratique.

MODULE 02 • LA TÉLÉCONSULTATION : COMMENT S'EN APPROPRIER LES PRATIQUES ?

→ Objectifs :

- S'approprier les pratiques de la téléconsultation.
- Mise en pratique.

MODULE 03 • LES BONNES PRATIQUES DE TÉLÉEXPERTISE

→ Objectifs :

- S'approprier les pratiques de la téléexpertise.
- Mise en pratique.

MODULE 04 • LES BONNES PRATIQUES DE TÉLÉSURVEILLANCE

→ Objectifs :

- S'approprier les pratiques de la télésurveillance.
- Mise en pratique.

MODULE 05 • LES BONNES PRATIQUES DU TÉLÉSOIN

→ Objectifs :

- S'approprier les pratiques du télésoin.
- Mise en pratique.

MODULE 06 • LES ENJEUX DE LA TÉLÉSANTÉ

→ Objectifs :

- Savoir appréhender les nouveaux enjeux liés aux dispositifs techniques, à la distance, à la multiplication des intervenants.
- Mise en pratique.

FIN DE FORMATION • ÉVALUATION GLOBALE

→ Objectifs :

- S'auto évaluer en regard des RBP de la HAS sur le parcours du patient.

Notre organisme de formation respecte un délai de 24h ouvrables pour répondre à toute question ou demande d'information relatives aux contenus que nous fournissons. Après cela, au regard de vos critères et de vos besoins, nous estimons une date et une mise en forme distincte. Sauf en cas d'exception, nous mettons en place la formation dans un délai de 15 jours suivant votre demande en ce qui concerne le distanciel, ou à la date la plus proche en ce qui concerne le présentiel.

Nos formations sont normalement ouvertes à tous. Cependant, dans le cas où vous seriez en situation de handicap, nous vous incitons à nous contacter directement en amont afin que nous puissions échanger et adapter en fonction notre pédagogie et nos activités. Si toutefois nous n'étions pas en mesure de répondre à votre demande, nous pourrions vous orienter vers l'un de nos partenaires, l'Agefiph. Notez enfin que toutes nos formations en présentiel sont faites dans des locaux accessibles aux PMR.